



ILES ST PIERRE ET MIQUELON

# LE FOYER PAROISSIAL

BULLETIN MENSUEL

JUILLET 1948

(25<sup>e</sup> année — No 295)



Le Séchage de la Moiue.

Administration :

Presbytère de St Pierre

St Pierre : 30 f. ; France : 40 f

Abonnements : }

Canada : 50 f. ; Etranger : 60 f



## Calendrier du Mois d'Août 1948

1 Dimanche.— 1er du mois.— 11ème dimanche après la Pentecôte (p. 308).—  
A 10 h. Grand'Messe.— A 2 h., Vêpres et salut.

N. B.— L'indulgence de la Portioncule peut être gagnée par tous les fidèles, à partir d'aujourd'hui 1<sup>er</sup> août, à midi, jusqu'à demain soir, aux conditions suivantes: s'approcher des sacrements; réciter, à chaque visite à l'église, au moins 6 Pater, Ave et Gloria aux intentions du Souverain Pontife.

2 Lundi.— St Alphonse de Liguori, évêque, confesseur et docteur.

3 Mardi.— Invention du corps de St Etienne.

4 Mercredi.— St Dominique, Fondateur de l'Ordre des Dominicains.

5 Jeudi.— Notre-Dame des Neiges.— A 8 h., Heure Sainte des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

6 Vendredi.— 1er du mois.— Transfiguration de Notre-Seigneur.— (*Il n'y aura pas d'exposition du Très Saint Sacrement pendant la journée*).— Le soir à 8 h., Office et l'honneur du Sacré Cœur.

7 Samedi.— St Gaëtan, confesseur.— Le soir, à 6 h., chapelet et Salut.

8 Dimanche.— 12ème après la Pentecôte (page 313).— A la messe de 6 h., com. mens. des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.— A 10 h., Grand'Messe.— A 2 h., Vêpres et Salut.

9 Lundi.— St Jean-Marie Vianney, curé d'Ars.

10 Mardi.— St Laurent, diacre et mart.— A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

14 Samedi.— Vigile de l'Assomption (*jeûne et abstinence*).— Le matin, à partir de 9 h., confession des enfants; dans la soirée, à partir de 3 h., confession des grandes personnes; reprise à 8 h.

15 Dimanche,— 13ème après la Pentecôte.— ASSOMPTION de la TRÈS SAINTE VIERGE.— Fête patronale de la France.— *Anniversaire du couronnement de la statut de St Joseph de notre église*.— A 6 h. et 7 h. ½, messes.— A 10 h., Messe Pontificale à l'intention de tous les fidèles de la Préfecture; à 2 h., Vêpres, suivies de la procession traditionnelle et Salut.

16 Lundi.— St Joachim, père de la Très Sainte Vierge.

17 Mardi.— St Hyacinthe, confesseur.

19 Jeudi.— St Jean Eudes, confesseur.

20 Vendredi.— St Bernard, abbé et docteur.

21 Samedi.— Ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, vierge.

22 Dimanche.— 14ème après la Pentecôte.— Solennité du St Cœur de Marie, seconde fête patronale de la Congrégation du St Esprit.— A 2 h., Vêpres et Salut. (Pèlerinage de la Vierge de Savoyard).

24 Mardi.— St Barthélémy, apôtre.— Le soir, à 6 h., chapelet et Salut.

25 Mercredi.— St Louis, roi de France.

28 Samedi.— St Augustin, év. et docteur.— A 7 h., messe et com. mens. des Enfants de Marie.— Le soir, à 6 h., chapelet et Salut,

29 Dimanche.— 15ème après la Pentecôte.— A 2 h., Vêpres et Salut.

30 Lundi.— Ste Rose de Lima, vierge.

31 Mardi.— St Raymond Nonnat, confesseur.



## Actes Paroissiaux

(DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 1948)

BAPTÈMES.— Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise.

*Le 17 juin, BRIAND Jean-Paul ; Parrain : Joseph Jézéquel ; Marraine : Madeleine Josseaume. — Le 20, MADÉ Jocelyne-Rita ; Parrain : Francis Lapaix ; Marraine : Marie-Antoinette Ollivier. — Le 22, TURPIN Bernard-Lucien ; Parrain : Jim Turpin ; Marraine : Lucie Bougel. — Le 29, VIDAL Claudette-Gabrielle ; Parrain : Alexandre Vidal ; Marraine : Gabrielle Lambert. — Le 1er juillet, LE GALLOUDEC Simone-Suzanne ; Parrain : Albert Mahé ; Marraine : Suzanne Mahé. — Le 4, BELOIR Jeannine-Marie ; Parrain : Alexandre Farvacque ; Marraine : Adèle Serpe. — Le 11, JOSSEAU Guy-Paul ; Parrain : Paul Poulain ; Marraine : Marcelle Michel. — Le 14, BRIAND Anne-Marie ; Parrain : Georges Lambert ; Marraine : Jeanne Pirrier. — Le 15, BOUROUULT Michel-Joseph ; Parrain : André Bourouult ; Marraine : Yvette Nicolas.*

MARIAGES — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

*Le 24 juin, OZON Jean et GIRARDIN Thérèse. — Le 3 juillet, EDWARDS et FOUCHE Auguste. — Le 6, GUIBERT Jean et ARROZAMÉNA Marie. — Le 8, LÉVÈQUE André et FOLQUET Cécile.*

SÉPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

*Le 7 juillet, BARTLETT Archibald, 61 ans. — Le 8, LAFARGUE Roland, 1 mois.*

---

JE CROIS que j'ai été placé sur cette terre pour *vivre en paix avec Dieu et avec mon prochain, et pour accomplir mes devoirs au meilleur de ma connaissance et en toute bonne volonté.*

JE CROIS que Jésus seul, par *l'exemple de sa vie humaine et la force de sa grâce*, peut fournir l'idéal et l'encouragement indispensables à la réalisation des principes de justice et de charité sociales.

---

Avoir l'esprit du Christ, c'est faire son devoir toujours par amour de Dieu et avec élan et joie.



## Consigne du Pape

### La prière publique à organiser pour la pacification du monde et la solution de la question palestinienne.

Un certain nombre d'indices semblent montrer aujourd'hui que la grande communauté des peuples, après tant de massacres et de dévastations dus à une longue et terrible guerre, se dirigent avec ardeur vers les salutaires sentiers de la paix. Et l'on écoute plus volontiers ceux qui se consacrent par un dur labeur à la reconstruction, ceux qui cherchent à apaiser les discordes et qui relèvent les ruines que ceux qui suscitent encore des querelles, des haines et des rancunes seulement susceptibles de provoquer de nouveaux malheurs.

Malgré ces sources de consolation, auxquelles Nous même et tout le peuple chrétien accourons avec confiance, et malgré ces motifs d'espérance en des temps meilleurs, il est impossible d'ignorer des faits et des événements qui préoccupent et angoissent Notre âme. Bien que la guerre ait cessé presque partout, la paix si désirée n'a pas encore apaisé les esprits de beaucoup d'hommes et des nuages menaçants assombrissent l'horizon.

En ce qui Nous concerne, Nous n'avons cessé et Nous ne cesserons de faire tout ce qui est en Notre pouvoir pour épargner au monde les calamités d'un nouveau conflit ; mais comme les moyens humains se révèlent insuffisants, il faut s'adresser à Dieu et Nous engageons vivement tous Nos Fils à le faire avec Nous.

C'est pourquoi, comme Nous l'avons fait les années précédentes en invitant tous les fidèles, spécialement les enfants, à invoquer fréquemment la Mère de Dieu pour solliciter la fin des hostilités, aujourd'hui Nous convions toutes les âmes à continuer cette prière et à y joindre une vie chrétienne intergrale et une sérieuse pratique de la pénitence.

Grâces soient rendues à la Vierge Marie, notre Mère, qui a obtenu par sa puissante intercession la fin de la grande conflagration mondiale et qui nous a valu tant d'autres bienfaits de la part du Très-Haut. Mais qu'en même temps continuent nos supplications pour solliciter, comme un don du ciel, une paix fraternelle entre toutes les nations et une concorde si souhaitable entre toutes les classes sociales.

Que cessent les discordes qui ne profitent à personne ; que les querelles soient réglées avec équité afin qu'elles n'engendrent pas de nou-

velles semences de discorde ; que s'intensifient et se consolident entre les nations de bonnes relations privées et publiques, que la religion, source de toutes les vertus, jouisse de la liberté qui lui convient ; que le travail humain pacifique, sous les auspices de la justice et du souffle divin de la charité, produise pour le bien commun les fruits les plus abondants.

Vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, que les suppliques adressées à la Sainte Vierge n'ont guère de valeur et d'efficacité, si elles ne viennent d'âmes qui soient vertueuses. Aussi, appliquez-vous de tout votre zèle à ce que les prières soient accompagnées d'une renaissance des mœurs chrétiennes. Avec un tel renouveau, il sera permis d'espérer que le cours des événements tant publics que privés s'améliorera et qu'il sera suivi non seulement d'une meilleure prospérité dans l'ordre humain, mais surtout de grâces et de protection surnaturelle toujours plus accentuées.

Il est, à l'heure présente, un motif d'anxiété qui Nous préoccupe vivement. C'est comme chacun le sait, la situation de la Palestine si troublée actuellement, où s'accumulent chaque jour les victimes et les ruines. Et pourtant y a-t-il région du monde qui puisse être plus chère au cœur des hommes bien nés et civilisés puisque c'est de là que le Verbe fait chair a, par le ministère des anges, annoncé la paix au monde ; c'est de là que le Christ, suspendu à la Croix, a sauvé le genre humain, l'a invité à la fraternité et à consacré son appel par l'effusion de son sang.

Aussi désirons-Nous, Vénérables Frères, que la Vierge Marie soit spécialement invoquée pour que la question palestinienne soit réglée en toute équité et que la paix et la concorde puissent triompher sur cette terre comme partout ailleurs dans le monde.

Nous avons une confiance immense dans le patronage de la Mère de Dieu, que nous invitons à solliciter par tous, mais spécialement par les enfants. Et Nous Vous demandons d'inviter avec instance les pères et mères de famille pour qu'ils donnent l'exemple dans cette ardente supplication. Nous avons la conviction que grâce à votre zèle ardent, une multitude considérable d'enfants, d'hommes et de femmes tourneront leurs regards vers la Vierge Marie et obtiendront par son intercession de nombreuses grâces.

La Bienheureuse Vierge Marie nous a donné Jésus ; puisse-t-elle obtenir pour nous que ceux qui se sont éloignés du droit chemin reviennent





repentants à la vérité ; puisse-t-elle obtenir aussi que, dans les graves nécessités qui nous harcèlent, on puisse trouver une solution équitable aux querelles et qu'une paix libre et sûre resplendisse finalement pour l'Eglise et pour toute : les nations.

Comme chacun s'en souvient, Nous avions, il y a quelques années, au moment où les hostilités semblaient humainement ne pouvoir être arrêtées, adressé nos supplications au miséricordieux Rédempteur par l'intercession du Cœur Immaculé de la Vierge Marie. Et ainsi que Léon XIII, Notre prédécesseur d'immortelle mémoire, l'avait fait au début du XX<sup>e</sup> siècle, en consacrant le monde entier au Sacré Cœur de Jésus, Nous avions tenu à consacrer solennellement la grande famille humaine au Cœur Immaculé de Marie.

Nous désirons pour autant que ce soit opportun, que non seulement les diocèses et les paroisses, mais que les foyers eux-mêmes fassent une telle consécration ; Nous espérons beaucoup pour l'avenir de tels actes publics ou privés de dévotion.

En gage des bienfaits célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons à vous, Vénérables Frères, à tous ceux qui correspondront aux désirs exprimés par cette Lettre, et spécialement aux enfants, Notre Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> mai 1948, la dixième année de Notre Pontificat.

PIE XII, Pape.

---

## Un communiqué de la commission des cardinaux et archevêques de France.

A l'issue de la réunion habituelle de la Commission permanente de l'assemblée des cardinaux et archevêques de France, qui s'est tenue à l'archevêché de Paris le 17 juin, le secrétariat de l'évêché a fait tenir à la presse le communiqué suivant :

Les évêques de France ont suivi avec sympathie et émotion les efforts multipliés, depuis quelques mois, de différents côtés pour assurer aux pères de famille la liberté réelle de faire instruire leurs enfants dans l'école de leur choix.

Les membres de la Commission déplorent qui ne soit pas trouvé au Parlement une majorité suffisante pour reconnaître aux mineurs des



houillères du Midi le droit élémentaire d'user des locaux scolaires dans lesquels leurs enfants avaient reçu jusqu'ici, conformément à leur volonté, une éducation chrétienne. Ils sont reconnaissants à tous ceux qui, sur le plan de la propagande devant le pays ou sur le plan parlementaire, se sont employés à obtenir qu'en ces temps si durs pour les familles laborieuses, la possibilité de faire donner à leurs enfants l'éducation que réclame leur conscience ne soit pas réservée aux seuls privilégiés de la fortune.

La Commission espère vivement que le décret du 10 juin 1948, dans lequel elle vient voir un hommage rendu au droit sacré de la famille, recevra des pouvoirs publics une application loyale et généreuse, n'ayant en vue que le bien de toute la jeunesse française, au-dessus de tout esprit partisan. Elle est certaine que, loin d'être un obstacle à la compréhension réciproque et à l'union, chaque mesure prise par l'Etat pour assurer à toutes les familles sans exception une égale liberté dans l'exercice de leur mission éducatrice, ne saurait que favoriser la concorde entre les Français, condition indispensable du relèvement de notre pays.

Les membres de la Commission archiépiscopale ne peuvent qu'encourager les catholiques à persévérer dans une action conforme aux principes chrétiens pour obtenir que la question scolaire reçoive enfin une pleine solution de justice. Celle-ci, ils le répètent encore une fois, exige que l'école chrétienne soit accessible à tous. Dans un état démocratique, on ne saurait, en effet, parler de liberté quand la possibilité pratique d'en user est refusée à une foule de citoyens, ouvriers et paysans, parce qu'ils n'ont pas les moyens d'en assurer les frais.

Paris, le 18 juin 1948.

---

## ECHOS du MOIS

**Kermesse des Guides.** — Elle eut lieu le dimanche 27 Juin par une fort belle après-midi. Pour une fois un chaud soleil rayonnait dans un ciel tout bleu. A la vérité rien de mieux pour inciter les gens à s'amuser un brin. N'avez-vous jamais remarqué cela : quand plane dans l'atmosphère un air de fête, on ouvre avec une étonnante facilité porte-monnaies et portefeuilles.

Or, dans cette après-midi que d'occasion il y avait d'ouvrir tout grand et son cœur et sa bourse.... Jugez-en plutôt.

Dans la cour du Pensionnat, sous les ombres frissonnantes des arbres se balançaient d'alléchants écriteaux : *pêche à la ligne, comptoir de jeux, le puits mystérieux, Buvelles*.



Dans la grande salle du Pensionnat tournait la roue d'abondance, gisaient des palets, dégringolaient des pyramides de « choquettes », s'étaient de multiples jouets tandis qu'au 1er étage on pouvait déguster les gâteaux de ses rêves.

Enfin aux « OEuvres de Mer », les divertissements scéniques suivants furent fort bien rendus par les Guides : La Bohème (danse), Les roses de mon rosier (chant) quadrille, Les deux petits vieux (duo) et Mouvements rythmiques.

Il n'est pas nécessaire de vous dire, amis lecteurs, qu'avec tout cela, l'après-midi passa en un clin d'œil.

De la part des Guides, un merci bien sincère à tous ceux et celles qui furent des leurs ce 27 Juin ; et de la part de ces derniers un égal merci aux Guides pour les bons moments passés en leur compagnie.

**Certificat et Brevet.** — Après les succès de l'an dernier, nombreux furent les enfants qui se présentèrent au Certificat d'études, au total 55. Or sur les 26 garçons, 5 seulement furent reçus dont 3 du Collège qui se classèrent respectivement 1<sup>er</sup> avec mention Bien, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

Quant aux filles, elles eurent plus de chance ou plutôt virent couronner leur travail plus sérieux puisque 16 sur 29 obtinrent leur diplôme : soit 6 des Ecoles publiques du Territoire, 6 du Pensionnat et 4 de Ste Croisine.

Au total cela fait donc 21 sur 55, alors que l'an dernier ils étaient 44 sur 50.

Comme on le voit, les années se suivent et ne se ressemblent pas ; il est vrai que les sujets proposés eux non plus n'avaient guère de ressemblance. Tout de même, il ne faudrait pas croire que l'examen de cette année était monstrueusement difficile. Il sortait peut-être de l'ordinaire, mais de bons élèves du Certificat et non pas seulement des phénix, devaient en s'appliquant s'en tirer avec succès.

Concluons : 21 phénix, ce serait tout de même beaucoup, ne croyez-vous pas ?.... Seulement 21 bons élèves sur 55 qui auraient pu et qui auraient dû l'être ?.... Oui, c'est sans doute cela.

Avis pour l'an prochain !

Et maintenant, au Brevet ! Là aussi, cette année, ce fut catastrophique. Alors que l'an passé, 8 sur 13 le réussirent, cette fois 5 sur 18 seulement « enlevèrent le morceau » dont 3 des Ecoles libres (2 filles et 1 garçon).

Pas plus que pour le Certificat, ne cherchons d'excuses dans la difficulté des sujets proposés ; mettons la raison où elle est : dans le manque d'esprit de travail qui de plus en plus s'empare des jeunes et contre lequel on ne réagit pas assez. Nous avons travaillé en classe depuis 8 h.



ce matin » disent-ils volontiers à 6 h. du soir quand ce n'est pas à 4 h. Et on les croit et on approuve que chaque soir ils sortent avant et après souper. Non ! ce n'est pas ainsi qu'on prépare un examen avec des chances de succès. La vieille maxime : « C'est en forgeant qu'on devient forgeron » est toujours vraie !

**Mouvements des navires.** — Outre les passages réguliers dans nos eaux de l'*Atlantic Charter* (les 22 et 23 juin, puis le 6 juillet et enfin le 10) et du *Mayhaven* (les 17 et 18 juin, puis les 2 et 3 juillet), relevons les noms des navires suivants :

La frégate française *l'Aventure* a fait une rapide apparition le 19 et 20 juin.

Le chalutier *Avant-Garde* a séjourné parmi nous du 27 au 29 juin déposant 220 tonnes de morue et prenant sel et charbon.

Le chalutier *Le Phoque* du 5 au 6 juillet a déposé à son tour 270 tonnes de morue et s'est approvisionné lui aussi en sel et charbon.

Le vapeur *Foudroyant* est arrivé le 7 juillet venant de St Louis du Rhône avec 1200 tonnes de sel, puis le 12 est parti pour Sydney.

Enfin le cargo *Wellington Kent* a touché St Pierre venant de Montréal et se rendant à St Jean de Terre-Neuve.



## Lettre de S. S. Pie XII à l'Académie française.

*L'Académie française avait décidé, dans sa séance solennelle du 18 décembre 1947, d'offrir à S. S. Pie XII sa grande médaille d'or de la langue française, M. Georges Lecomte, secrétaire perpétuel de l'Académie, déclarait, en effet, dans le discours qu'il prononça au cours de cette séance publique annuelle :*

A l'unanimité, l'Académie française a décidé d'offrir une grande et exceptionnelle Médaille de langue française à S. S. Pie XII qui, deux fois légat en France, puis élevé au Trône pontifical, a bien souvent donné des témoignages de sa sympathie bienveillante envers notre Pays. L'Académie sait d'ailleurs qu'il s'exprime avec maîtrise en notre langue, dont il se sert souvent dans ses discours comme dans les relations diplomatiques, et l'attrait qu'a pour lui la lecture de nos grands écrivains. Depuis sa fondation, c'est le premier Souverain Pontife auquel l'Académie rend pareil hommage.

*L. François Charles-Roux, Ambassadeur de France, Membre de l'Institut, présentait ainsi les titres du Souverain Pontife glorieusement régnant à cette démarche unique de l'Académie :*



En décernant au Pape sa grande Médaille d'or, l'Académie française lui a rendu un hommage mérité par la faveur dont il témoigne pour notre langue et notre culture.

Pie XII appartient à une génération d'Italiens et à une classe sociale de Romains où la connaissance du français faisait partie de l'instruction et de l'éducation. Il l'a donc acquise dans son enfance, mais beaucoup approfondie et perfectionnée ensuite dans sa jeunesse.

Les langues étrangères ont, de bonne heure, eu de l'attrait pour lui : il en parle couramment plusieurs ; mais aucune, je le crois, avec plus de fluidité que la notre. Il se l'est assimilée au point de n'éprouver aucune difficulté à la parler en conversation, sans jamais hésiter sur un mot, ni commettre la moindre imprécision d'expression. On sent, en l'écoutant, qu'il pense directement en français et ne traduit pas de l'italien. C'est, pour lui, une habitude prise depuis longtemps et cultivée pendant tant d'années qu'elle ne lui coûte aucun effort et qu'elle lui revient naturellement, chaque fois que l'occasion s'en présente. Sans doute la doit-il, en partie, à la formation professionnelle qu'il a reçue pour la diplomatie pontificale, puis à sa longue carrière diplomatique, d'abord dans les services du Vatican, ensuite dans les nonclatures, enfin comme secrétaire d'Etat de son prédécesseur.

Mais sa connaissance et sa pratique du français ne se limitent pas à ce qu'il en faut pour les entretiens privés ou pour la correspondance. De nombreux auditoires français l'ont entendu prononcer, sans une note sous les yeux, non seulement des allocutions dans notre langue, mais des sermons et des discours aussi éloquents de forme que solides de fond. Ainsi en fut-il notamment à Lourdes, en 1935 ; à Lisieux, en 1937 et, la même année, dans la chaire de Notre-Dame. Remarquable orateur sacré, il l'est en français aussi aisément qu'en italien.

Pareille maîtrise du français suppose autre chose que de l'usage : une lecture assidue d'auteurs, une assimilation de littérature. Le Pape possède, en effet, la connaissance littéraire de notre langue. Il a beaucoup étudié nos écrivains et nos orateurs, spécialement ceux de l'époque classique. Lui-même m'a dit qu'il terminait rarement une journée sans relire une page de Bossuet.

J'ai pu constater personnellement à quel point lui sont familiers les ouvrages de ce grand orateur.

Un été, ayant audience de lui à Castel-Gandolfo, je ne sais ce qui m'amena à lui citer une phrase de Bossuet, en ajoutant : « Comme il l'est dit dans l'oraison funèbre du prince de Condé », « dans celle d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans », rectifia-t-il aussitôt. J'émis quelque doute, pensant que, s'il est humain de se tromper, il est diabolique de



persévérez. Une huitaine de jours après, je reçus la visite du R. P. Gillet qui me dit : « J'ai vu le Pape hier : il m'a chargé de vous dire que c'est lui qui avait raison et que la phrase de Bossuet, dont vous avez parlé avec lui, est dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre. »

Pie XII s'était reporté au livre dont un exemplaire l'accompagnait dans sa villégiature estivale, et il avait vérifié l'exactitude de son souvenir.

Je suis sûr, connaissant son goût pour la belle prose française, qu'il sera sensible à l'hommage que l'Académie lui rendra cet après-midi, en faisant retentir son nom sous la Coupole, comme celui d'un Pontife qui a bien mérité de nos lettres.

De même que son prédécesseur, il s'intéresse aux Académies, en commençant naturellement par celle qui dépend de lui, l'Académie pontificale des sciences, dont il préside la séance solennelle.

Mais il est au courant de ce que sont les principales académies étrangères et aucune ne jouit à ses yeux d'autant de considération que l'Académie française. J'ai souvent constaté le prestige qu'elle a auprès de lui, la curiosité dont il fait preuve pour sa composition, ses travaux, et, pour ainsi dire, ses rites ; la révision du dictionnaire, les réceptions de nouveaux élus. Quelques-uns de ses membres sont personnellement connus de lui, entre autres M. Emile Mâle, M. Paul Claudel, M. François Mauriac, M. Henry Bordeaux et, naturellement, Mgr Grete, qui a le privilège de l'approcher chaque année. Plusieurs fois, il m'a entretenu de leur activité littéraire, comme aussi de celle d'académiciens disparus depuis lors, tels que Louis Gillet, Hanotaux, Louis Bertrand, l'abbé Bremond, Mgr Duchesne.

La figure de ce Pontife lettré aura donc des titres valables à être évoquée aujourd'hui par M. Georges Lecomte entre les murs du palais Mazarin.

*En réponse au noble geste de l'Académie française, le Souverain Pontife a adressé dernièrement à M. Georges Lecomte, secrétaire perpétuel de l'Académie, une splendide lettre dont les Français peuvent être légitimement fiers, en raison du caractère auguste de celui qui l'a écrite, de la délicatesse et de l'élevation des sentiments qui l'ont inspirée.*

C'est la première fois, depuis sa fondation, que l'Académie reçoit d'un Pape un tel message, qui constitue un magnifique hommage à la langue française.

A M. Georges Lecomte, secrétaire perpétuel de l'Académie française. L'estime siégulière que, depuis Nos jeunes années, Nous avons sans cesse nourrie pour la langue française, dans l'usage de laquelle Notre goût personnel autant que Nos fonctions Nous ont de jour en jour confirmé, ne pouvait que Nous faire apprécier davantage le très noble geste



par lequel l'Académie décidait, à l'unanimité, dans sa séance solennelle du 18 décembre 1947, de Nous offrir une exceptionnelle Médaille d'or, à l'effigie du cardinal de Richelieu, son immortel fondateur.

Nous l'avons reçue avec une réelle émotion, qui faisait revivre devant Nos yeux, comme en un panorama splendide, les fastes tricentenaires du célèbre Institut, spécialement créé pour la défense et l'illustration d'un des plus riches idiomes que Dieu ait donnés aux hommes de parler. En effet, on ne louera jamais assez la langue française pour sa clarté, sa précision, sa distinction, qui en ont fait par excellence le langage de la diplomatie et des sciences spéculatives. Et cela non par le fait d'une élection arbitraire, car elle est également, par sa finesse, la langue de l'art, de la littérature, de la poésie, la langue de l'esprit et du cœur. C'est surtout à travers vos auteurs classiques, que Nous l'avons connue, admirée, aimée, et parmi eux comment ne manifesterions-Nous pas, en cette heureuse conjoncture, une secrète préférence pour votre grand Bossuet, Notre, aussi pourrions-nous dire, en raison du profit personnel que Nous avons tiré de sa fréquentation assidue et fervente ? Sans compter que Nous trouvons chez lui, à un rare degré, cet accent de profonde charité, que l'on sent vibrer dans la parole de tant d'orateurs sacrés, qui ont honoré la chaire française et chrétienne.

Tel est le réconfort culturel et spirituel que cette précieuse Médaille Nous apporte, en même temps que le témoignage de la haute et exquise courtoisie, bien française aussi, dont vos très dignes collègues et vous-même entendez aimablement faire preuve à Notre endroit. Veuillez partager avec eux les gages sincèrement paternels d'une reconnaissance et d'un attachement, qui se traduise spécialement par les vœux et les prières, que Nous faisons de tout cœur monter au ciel, pour le bonheur et la prospérité de l'Académie française et de ses membres éminents.

Du Vatican, le 28 avril 1948.

PIUS PP. XII,

---

**TIP TOP TAILORS Limited, TORONTO**

Vêtements sur mesures.

Complet ou pardessus

Renseignements et échantillons chez:

**Etienne DAGUERRE**



## Appel du Primat de Hongrie aux Evêques du Monde.

Malgré la tenace opposition des catholiques, le Parlement hongrois a ordonné la confiscation et la laïcisation de toutes les écoles catholiques de Hongrie, mésestimant ainsi les droits de l'Eglise, des propriétaires, des parents et leurs désirs de maintenir les écoles catholiques. Sous la pression de l'opinion publique, des négociations ont été entreprises. Dans sa détresse, Son Em. Cardinal Mindszenty a adressé (avant le vote au Parlement) au nom de l'Episcopat hongrois, l'appel suivant aux Evêques du monde entier :

Vénérables Frères,

Suivant le code du droit canonique (Can. 1375), l'Eglise a le droit de fonder des écoles de tous genres, non seulement des écoles primaires et moyennes, mais aussi des écoles supérieures. Cependant, en Hongrie, le nouveau parti « Parti des ouvriers hongrois », formé du groupe parlementaire des anciens partis communiste et social-démocrate, a demandé au Parlement la laïcisation de toutes les écoles. Le même parti a déclaré officiellement qu'il avait pour bases, les conceptions marxistes-communistes.

Tant que le projet de laïcisation des écoles libres n'est pas devenu une loi votée par les délégués au Parlement (Réd. ce qui ,entre temps, est intervenu) notre peuple catholique et les pasteurs protestants ont la possibilité de lutter contre ce projet, par des moyens légaux. Ainsi toute la Hongrie fait preuve, par l'envoi de lettres, télégrammes, listes de référendum, par des assemblées, réunions et solennités diverses, de sa volonté farouche et de son inaltérable courage, à vouloir défendre jusqu'à l'extrême, l'existence de ses écoles confessionnelles.

Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, il y avait exclusivement en Hongrie, des écoles confessionnelles, qui éduquèrent la jeunesse dans l'amour de Dieu et de la Patrie. Aujourd'hui, nous possédons 3.148 écoles catholiques, fréquentées par 473.405 élèves, lesquels sont instruits par un excellent corps enseignant tant laïc que religieux.

Les marxistes savent que notre jeunesse aime Dieu et la Patrie et, pour cette raison — bien qu'ils aient répété, sur tous les tons, qu'ils n'avaient nullement l'intention de combattre l'Eglise et la religion — ils agissent ouvertement et sans gêne, une campagne contre les droits de l'Eglise et le droit humain. En plus, ils sont soutenus de l'extérieur. Mais nous devons nous défendre dans ce combat spirituel et inégal, sans compter sur l'aide seulement humaine, avec notre seule confiance en Dieu et ceci depuis le début de la guerre mondiale ; d'abord opprimés



par le totalitarisme de l'Ouest, puis de l'Est. Les Hitlériens n'ayant pas tenté de supprimer des écoles confessionnelles.

Confiant dans le Corps Mystique du Christ, la Communion de tous les fidèles de l'Eglise catholique, nous adressons à tous les Evêques du monde, au nom de l'Epicopat et des fidèles hongrois, un urgent appel pour qu'ils fassent connaître à leurs diocésains et aux Institutions les faits mentionnés ci-dessus, afin que, aussi vite que possible, par des lettres et des télégrammes adressés au Gouvernement ou au Parlement hongrois, ils témoignent de leur réprobation contre la persécution qui s'intensifie.

Quand un accusé est condamné à mort, il arrive souvent que des télégrammes soient addressés en sa faveur. Aujourd'hui, avec la laïcisation des écoles et l'oppression spirituelle et physique, l'âme de notre jeunesse est condamnée à mort. Si la Hongrie succombe au marxisme, la liberté de presque toute l'Europe sombrera. Que celui qui ne veut pas le croire encore vienne ici, voir de ses propres yeux. (Kipa)

---

## Les Membres du Gouvernement et le Parlement hongrois sont excommuniés.

On apprend au Vatican, que le cardinal Mindszenty, primat de Hongrie, a annoncé l'excommunication des membres du gouvernement et du Parlement hongrois qui, le 16 juin dernier ont décidé la nationalisation des écoles confessionnelles.

Le Primat de Hongrie avait donné au préalable un avertissement formel dans une lettre pastorale en stipulant que tous ceux qui dépouilleront l'Eglise de ses écoles seraient frappés d'excommunication.

Aux termes de l'article du droit canon cité par le cardinal Mindszenty sont également excommuniés ceux qui « directement ou indirectement empêchent l'exercice de la juridiction ecclésiastique, *in foro interno* ou *in foro externo*, et qui, dans ce but, ont recours aux tribunaux séculiers».

Ceci est dirigé contre les autorités hongroises qui ont réglé unilatéralement un différent qui relevait de la seule compétence de l'autorité ecclésiastique.

Le Saint-Siège a déjà excommunié les dirigeants yougoslaves, y compris probablement le maréchal Tito, responsable de l'arrestation, du jugement et de l'emprisonnement de S. Ein. Mgr Aloïs Stepinac, archevêque de Zagreb pour « crime de guerre ».

---

## A VENDRE

**MAISON et TERRAIN**, rue de la Marine

S'adresser à Jacques NICOLAS